



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

MAY 17 1982

Distr.
GENERALE
S/15083
15 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 15 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir porter à la connaissance du Conseil de sécurité les conséquences tragiques des actes d'agression commis par le Royaume-Uni dans la région des îles Malvinas, Georgias du Sud et Sandwich du Sud, en violation de la Charte des Nations Unies et de la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité :

1. Le 14 mai, les forces aériennes argentines ont publié le communiqué suivant :

"Les forces aériennes argentines ont le regret de communiquer qu'à la suite des actions aériennes menées contre des navires coupables d'incursions dans les îles Malvinas, les lieutenants Jorge Ricardo FARIAS et Jorge Eduardo CASCO ont disparu dans l'exercice de leur mission.

Les familles ont été dûment informées de leur disparition."

2. A la même date, l'Etat-major général a publié les informations ci-après, qui viennent s'ajouter à celles qui ont été communiquées au Conseil de sécurité dans le document S/15032 :

"L'Etat-major général communique qu'à la suite du torpillage du croiseur 'Général Belgrano', les nouvelles suivantes ont été reçues au sujet de son équipage :

1. 770 personnes ont été sauvées et 20 cadavres récupérés.
2. 301 personnes ont disparu.

Le nom des personnes décédées et disparues a été communiqué aux familles par le Corps d'armée intéressé."

3. Le 14 mai, l'Etat-major général a communiqué qu'à 7 h 10 ce même jour, deux avions britanniques Sea Harrier ont bombardé la zone de Puerto Argentino et ont été repoussés par l'artillerie anti-aérienne.

S/15083
Français
Page 2

Il convient de souligner, en tant que circonstance aggravante, que des actions du type de celles qui sont signalées dans la présente lettre ont lieu alors que le Secrétaire général mène des démarches, dont il tient le Conseil de sécurité informé, pour trouver un règlement pacifique à la question.

Je demande que la présente lettre soit distribuée d'urgence comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Eduardo A. ROCCA
